

Compte rendu du conseil de Fédération IDA – 7 décembre 2023

Ordre du jour

- Appel à projet IDA 2024
- Élections partielles, suite aux départs en retraite de 3 membres du conseil de fédération
- Point sur l'HCERES
- Points divers

Le conseil de fédération s'est tenu en présentiel, de 10h à 12h15

Étaient présents : Mahel Zeghouf, Joanne Xie, Rasta Ghasemi, Robert Pansu, Jeff Audibert, François Costa, Eric Deprez, Fabien Miomandre, Bruno Palpant, Bruno Le Pioufle

Point 1 : Appel à projet IDA

BLP présente la proposition de texte pour l'appel à projet IDA 2024. Le conseil décide d'un commun accord de fixer le deadline pour répondre à l'appel à projet au 15 Janvier 2024. Le texte de l'AAP a été discuté, afin de converger vers une version définitive.

En particulier, les collaborations avec d'autres laboratoires de l'université Paris-Saclay et de l'ENS Paris-Saclay sont encouragées, incluant les domaines des SHS ou du Design. Les projets doivent toutefois rester dans le domaine scientifique de l'IDA. Ils doivent de plus être pluridisciplinaires. Les projets ont une durée de deux ans. La gratification de stage est possible (en première ou seconde année). Le comité de sélection (composé du conseil de fédération, en excluant les déposants) devra se réunir par la suite, et désigner des experts extérieurs. En fonction du retour des experts extérieurs et des avis du comité de sélection, le financement des projets retenus se fera en comité de Direction. Les résultats seront communiqués vers le 1^{er} mars 2024.

BLP se charge de diffuser l'AAP à la suite du Conseil de fédération.

Point 2 : Elections partielles pour le conseil de fédération. Suite au départ en retraite de plusieurs collègues, des élections partielles vont être organisées. Plusieurs sièges sont à pourvoir pour le collège ITA : 2 sièges pour LBPA, 2 sièges pour LUMIN, 1 siège pour PPSM (suppléant) et 1 siège pour SATIE (suppléant). Un siège est à pourvoir pour le collège chercheur/enseignant-chercheur à PPSM (suppléant).

Le vote sera électronique. Il sera organisé par l'IDA. Les Directeurs de laboratoire doivent fournir à l'IDA (secrétariat) la liste des électeurs pour les deux collèges, dès que possible. Est éligible tout électeur. La liste des électeurs est établie en conformité avec le règlement intérieur de l'IDA :

- les agents affectés sur un poste permanent attribué aux unités composantes de l'IDA,
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an, les agents contractuels à durée déterminée participant à l'activité des unités composantes de l'IDA.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **12 janvier 2024**.

BLP envoie un courriel, qui sera relayé par chaque DU afin d'inciter les candidatures.

Les candidatures seront recueillies par les laboratoires.

Le vote sera organisé les 15-16 janvier de manière électronique (balotilo)

Point 3 : Discussion sur l'HCERES.

Le projet de l'IDA doit être discuté début 2024 avec les tutelles. Concernant le bilan, il est nécessaire de fournir dans le rapport HCERES une liste des publications en lien avec les projets IDA. Un courriel va être envoyé aux porteurs de projets IDA (projets postérieurs à 2018, ainsi que demandé par l'HCERES). Cinq faits marquants doivent également remonter. Les porteurs de projets seront sollicités pour indiquer les retombées en termes de succès aux AAP nationaux et internationaux, ou actions de valorisation industrielle.

Points divers : Les points suivants ont été brièvement évoqués. Les réunions de plateformes (salle blanche, plateforme microfluidique, plateformes de culture cellulaire) doivent être plus fréquentes, afin de discuter des orientations : équipements à entretenir, à développer, à abandonner, à acquérir. Une réunion bi-annuelle serait idéale. Cette demande sera remontée aux responsables de plateformes. Une réunion pour les utilisateurs de la plateforme microfluidique est programmée pour le 11 décembre. Il est important de prévenir les utilisateurs de ces plateformes bien en avance de ces réunions. BP indique son souhait d'un point sur le budget IDA, ce qui sera fait dans un prochain conseil de fédération.